

**TECHNICIEN TERRITORIAL**  
**CONCOURS INTERNE ET DE TROISIÈME VOIE**  
**SESSION 2016**  
**ÉPREUVE DE RAPPORT**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 24 pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Vous êtes technicien territorial au sein de la commune de Techniville et rattaché à la Direction des bâtiments. La commune compte 30 000 habitants et possède un patrimoine immobilier important qui comprend des bâtiments anciens et récents et reste hétérogène du point de vue des diverses contraintes réglementaires (sécurité, accessibilité, performance énergétique, etc...), des critères architecturaux (bâtiments récents et fonctionnels, etc...) et de leur utilisation (mairie, écoles, logements, bâtiments techniques...).

La direction des bâtiments a été contactée pour mener à bien un bilan de l'état de son parc immobilier.

Votre Directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux du recensement et des diagnostics du patrimoine bâti.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « Patrimoine Immobilier : subir ou agir ? » – *La lettre du cadre territorial n°442* – 1er mai 2012 – 4 pages
- Document 2 :** « Marges de manœuvre ; Gérer plus efficacement son patrimoine immobilier » – Claire Chevrier – *La Gazette des Communes n° 2173* – 13 mai 2013 – 2 pages
- Document 3 :** « Un ingénieur pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments municipaux » – Alexandra Caccivio – *La Gazette des Communes n°2223* – 26 mai 2014 – 2 pages
- Document 4 :** « #accessibleatous » – *Feuille d'information du site gouvernemental www.accessibilite.gouv.fr* – octobre 2014 – 2 pages
- Document 5 :** « Retour sur l'amiante » – Jean Paul Stéphant – *Techni.cités n°193* – 8 au 23 juillet 2010 – 2 pages
- Document 6 :** « Bâtiment : le long chemin vers un patrimoine sobre en énergie » – Fabienne Nedey – *Le courrier des maires et des élus locaux n° 252* – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – 1 page
- Document 7 :** Article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation – 1 page
- Document 8 :** Articles R 123-2 à R 123-11 du Code de la construction et de l'habitation – 2 pages
- Document 9 :** « Comment optimiser la gestion de son patrimoine » – Frédéric Gaydre – *Techni.cités n°258* – 8 novembre 2013 – 2 pages
- Document 10 :** « Le diagnostic technique du bâti » – *Grille d'évaluation de la dégradation du bâti de l'Agence Nationale de l'Habitat* – Novembre 2010 – 4 pages

#### Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*